

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **1<sup>ER</sup> JUIN 2020 à 19 h 30, à huis clos en raison de la COVID-19**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la séance :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **2020,128 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

### **2020,129 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler à l'ordre du jour.

Le point suivant est ajoutée aux « Affaires nouvelles » :

14.1 DÉROGATIONS MINEURES.

#### **2020-97 RÉSOLUTION NO 2020-97 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **2020,130 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 MAI 2020**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 13 mai 2020.

#### **2020-98 RÉSOLUTION NO 2020-98 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 13 MAI 2020**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 13 mai 2020 tel que présenté.

### **2020,131 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question est annulée étant donné que la présente session se déroule à huis clos.

## **2020,132 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

## **2020,133 COMPTES DU MOIS**

### **2020-99 RÉSOLUTION NO 2020-99 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE VINGT-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (174 023,72\$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

## **2020,134 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

## **2020,135 RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2019**

Le rapport des faits saillants 2019 est déposé tel que requis par la loi et il sera publié dans le journal l'Écho des chutes.

## **2020,136 RESSOURCES HUMAINES – Salaire de étudiants**

### **2020-100 RÉSOLUTION NO 2020-100 AUGMENTATION SALARIALE DES ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT QUE :

1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des étudiants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

**1- AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés étudiants une augmentation salariale de **DEUX ET DEMI POUR CENT (2,5 %)** à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Le salaire horaire du premier échelon pour les étudiants du secondaire est ajusté au salaire minimum, soit 13,10 \$.

La prime que recevra l'étudiant qui sera animateur en chef du camp de jour demeure à 1,00 \$ l'heure.

**2- SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

**2020,137 CPTAQ – Demande d'exclusion – Théâtre des Grands Chênes**

**2020-101 RÉSOLUTION NO 2020-101  
CPTAQ – DEMANDE D'EXCLUSION  
PAR LA VILLE DE KINGSEY FALLS  
PARTIE DU LOT 5 740 159**

CONSIDÉRANT QUE

- 1 La Ville de Kingsey Falls doit entreprendre les démarches nécessaires afin d'encadrer son développement;
- 2 La demande d'exclusion est le résultat d'une planification rigoureuse de son territoire dans le but d'optimiser un espace déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture en zone agricole permanente;
- 3 Ce projet constitue le prolongement logique du périmètre d'urbanisation étant donné qu'il est adjacent sur deux côtés du lot;
- 4 Une analyse sur la disponibilité des espaces vacants à l'intérieur de la zone blanche a été réalisée.

Il y a actuellement certains terrains disponibles à des fins commerciales et industrielles à l'intérieur de la zone blanche. Par contre, le projet vise la transformation d'un bâtiment existant et que le site visé est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture et il n'est pas possible d'utiliser celui-ci à des fins agricoles, en conséquence, aucun emplacement approprié n'est disponible à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

- 5 Le site visé est contigu à la zone blanche et qu'une partie de la propriété est déjà incluse à l'intérieur de la zone blanche et du périmètre d'urbanisation;
- 6 Le site a fait l'objet de deux autorisations pour des fins autres que l'agriculture (dossiers n° 150549 et n° 373295);
- 7 La demande ne met pas en péril l'homogénéité du milieu agricole puisque le site est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture;
- 8 L'effet positif sur le développement et les conditions socioéconomiques de la région par la mise en valeur d'entreprises agroalimentaires;
- 9 Le projet minimise les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles puisque le bâtiment abritant le théâtre était considéré comme un immeuble protégé et que le bâtiment est localisé près de la ligne de lot arrière;
- 10 Il n'y a pas de morcellement et que le projet ne met pas en péril la viabilité d'un producteur agricole;
- 11 La demande permet le développement d'entreprises agrotouristiques en minimisant l'impact sur les activités agricoles;
- 12 La demande d'exclusion porte sur une partie du lot 5 740 159 et vise une superficie de 0,86 ha;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 5 740 159 du Cadastre officiel du Québec, d'une superficie de 0,86 ha.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**2020,138 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – Adoption du rapport d'activités 2019**

**2020-102 RÉSOLUTION NO 2020-102  
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES  
DE LA MARC D'ARTHABASKA  
ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019  
PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;
- 2 L'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

**2020,139 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS – Paiement des heures de glace – Saison 2019-2020**

**2020-103 RÉSOLUTION 2020-103  
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE KINGSEY FALLS  
PAIEMENT DES HEURES DE GLACE  
SAISON 2019-2020**

CONSIDÉRANT :

- 1 La ville a prévu à son budget une subvention équivalant au coût des heures de glace utilisées pour les jeunes résidants de Kingsey Falls au Centre récréatif de Kingsey Falls pour la saison 2019-2020;
- 2 L'Association de hockey mineur de Kingsey Falls a déposé une demande de paiement pour ces heures de glace;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls une subvention de **QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE DOLLARS ET**

**QUINZE CENTS (14 360,15 \$)** équivalant au coût des heures de glace utilisées pour les jeunes résidant à Kingsey Falls au Centre récréatif de Kingsey Falls pour la saison 2019-2020.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association de hockey mineur de Kingsey Falls.

**2020,140 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

**2020-104 RÉSOLUTION NO 2020-104  
ADOPTION DU PREMIER PROJET DU  
RÈGLEMENT N° 2020-08 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE  
LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement n°2020-08 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

Le présent projet de règlement n°2020-08 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser la garde de poules comme usage complémentaire à une habitation.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, la consultation publique qui devrait se tenir en rapport avec ce projet est remplacée par un appel de commentaires écrits, le tout tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Ainsi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet, en les transmettant dans les quinze (15) jours de la publication de l'avis à cet effet.

**2020,141 AFFAIRES NOUVELLES**

**2020,141.1 DÉROGATIONS MINEURES**

**2020-105 RÉSOLUTION 2020-105  
DÉROGATIONS MINEURES  
PROCÉDURE DURANT LA PÉRIODE DE PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Durant la période de pandémie de la COVID-19, en vertu de l'arrêté 2020-008, aucune consultation publique ne doit avoir lieu;
- 2 La procédure, lors d'une demande de dérogation mineure, comprend une consultation publique où les personnes intéressées peuvent se faire entendre sur la demande lors de la séance du conseil où sera traitée la demande;

- 3 En vertu de l'arrêté 2020-008, la consultation publique doit être remplacée par une consultation écrite annoncées 15 jours au préalable par un avis public;
- 4 Le Service d'urbanisme reçoit présentement des demandes de dérogations mineures;
- 5 Le Comité consultatif d'urbanisme peut se réunir par conférence téléphonique ou tout autre moyen technologique et en personne;
- 6 Il y a lieu que le conseil puisse statuer sur les demandes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à traiter les demandes de dérogations mineures et à procéder par consultation écrite et ce, jusqu'à la fin des réunions à huis clos.

#### **2020,142 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 10.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière